



FORMATION CONTINUE 2022

VISIOCONFERENCE / PRESENTIEL
DROIT DES BIENS ET DE LA PROPRIETE
ACTUALITE JURISPRUDENTIELLE

Mardi 7 juin
De 9h30 à 12h30
et
de 14h00 à 17h00

Julien DUBARRY

Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'université de la Sarre
Titulaire de la Chaire de droit civil français
Directeur du Centre juridique franco-allemand
Membre du Centre de droit et de politique comparés de l'université de Toulon
Membre associé du Laboratoire de droit civil de l'université Panthéon-Assas (Paris II)

190€ la séance

160€ / - 2 ans

En présentiel

EDASOP

35 C bd des Récollets
Toulouse

En visioconférence

Via ZOOM

Objectifs : A l'issue de cette formation, les avocats-apprenants seront en capacité :

- D'avoir une vision transversale et pragmatique du droit des biens au travers de cas concrets susceptibles de se présenter fréquemment dans leur pratique ;
- De connaître les nouvelles tendances jurisprudentielles qui se dessinent pour renouveler l'approche de questions classiques de la matière ;
- De maîtriser le droit réel de jouissance spéciale, développé et affiné par la jurisprudence récente, pour renouveler leur approche du démembrement de propriété ;
- D'avoir eu la possibilité d'échanger de manière interactive et constructive sur des difficultés rencontrées dans leur pratique du contentieux du droit des biens et de la propriété.

Pré requis : Être Avocat.

Programme :

- Protection de la possession ;
- Acquisition de la propriété par possession ;
- Acquisition de la propriété par convention ;
- Charges affectant le droit de propriété ;
- Protection du droit de propriété ;
- Responsabilité civile du propriétaire ;
- Copropriété des immeubles bâtis ;
- Démembrements du droit de propriété.

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les apprenants optant pour la formation via zoom : le lien est adressé par l'EDASOP par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap: Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme S. de BALORRE s.debalorre@edasop.fr 05 61 53 58 52